

Les Antilles françaises ou les vestiges de l'Empire ? Les aléas d'une citoyenneté sociale outre-mer

Silyane LARCHER

En raison de leur histoire particulière (anciennes colonies d'esclavage, passées du statut de colonies à celui de département d'outre-mer), les Antilles françaises présentent aux observateurs une situation politique peu banale. Les idéaux républicains y ont laissé un héritage politique complexe qui influence les aspirations d'aujourd'hui. L'actualité récente doit être éclairée dans une perspective historique et politique.

« ...Presque aucun effort n'a été fait pour assurer au travailleur antillais ou réunionnais un statut économique et social en harmonie avec le statut politique dont il jouit depuis un siècle. »¹ Cette interpellation, qui semble faire écho aux rudes mouvements sociaux commencés en Guadeloupe le 20 janvier dernier, suivis de ceux de la Martinique depuis le 5 février (étendus maintenant à la Réunion), est celle d'Aimé Césaire, le 27 février 1946, dans l'une des pages du rapport qu'il écrit pour soumettre à l'Assemblée Nationale le projet d'une loi « *tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe et de la Martinique* ». Cette loi du 19 mars 1946 s'inscrit non seulement dans le contexte général de l'Empire français où est débattue l'idée d'Union française, mais aussi et surtout dans un contexte antillais où des revendications sociales anciennes traversent (non sans débat contradictoire, loin de là !) autant les élites que les couches populaires. Ce qui situe d'emblée

¹ Assemblée Nationale Constituante, 1946, N° 520. Annexe au procès-verbal de la séance du 27 février 1946, p. 10.

l'ambiguïté d'une trajectoire historique et politique qui ne se comprend pas de la même manière, selon que l'on étudie les choses du point de vue de la Métropole ou des Antilles.

Citoyenneté sociale et histoire coloniale post-esclavagiste

Ces propos d'Aimé Césaire s'inscrivent dans l'accomplissement de luttes sociales et politiques anciennes par lesquelles la citoyenneté sociale venait donner unité à un statut juridico-politique obtenu en 1848. Contrairement à des idées reçues tenaces qui voudraient, en termes gramsciens que « l'hégémonie culturelle » des élites, tenues pour homogènes socialement, aurait injecté « l'esprit de consentement » aux masses laborieuses, l'égalité sociale fut au cœur de bien des mobilisations politiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle guadeloupéen et martiniquais². Ainsi pourrait-on croire qu'au regard des événements récents, rien n'aurait changé depuis plus de soixante ans sur ces terres françaises de la Caraïbe appelées « DOM » (départements d'outre-mer) ou « DFA » (départements français d'Amérique). Or il n'en est rien. Avec respectivement le quatrième et le premier PIB (Produit Intérieur Brut, par habitant, en dollars) de la Caraïbe, la Guadeloupe et la Martinique d'aujourd'hui ne sont plus les sociétés rurales issues du monde agraire des plantations. L'économie des deux îles est essentiellement de type tertiaire (services, commerce, artisanat, etc.). C'est indéniable, dans le contexte économique mondial, trop souvent oublié des Trente Glorieuses, en permettant l'accès élargi à la santé, à la protection sociale, à l'éducation, aux infrastructures matérielles (routes, transports, complexes de loisirs, etc.), la départementalisation a fait disparaître une misère économique et sociale qui trouvait son lit dans le vieux monde de la canne.

Pourtant, de mémoire d'Antillais, on n'avait jamais vu cela : 20 000 à 40 000 personnes dans les rues de Fort-de-France, entre 60 000 et 65 000 personnes à Pointe-à-Pitre depuis le début de la grève, soit entre 5% et 16 % environ de la population de territoires qui comptent un peu plus de 400 000 habitants. Ce n'est pas rien. L'ampleur des manifestations présente outre sa force, une forme inédite, mais aussi une profonde modernité.

² Sur la complexité des fondements d'une loi dite d'« assimilation » dont le texte ne mentionne nulle part le terme, mais qui est abondamment discuté par Aimé Césaire dans le rapport, voir : Michel Giraud, « Sur l'assimilation : les paradoxes d'un faux objet », in Thierry Michalon (sous la direction de), *Entre assimilation et émancipation : l'Outre-mer français dans l'impasse ?*, Rennes, Editions Perséides, p. 89-102. Sur l'hétérogénéité sociale des élites durant la période voir cependant : Jean-Pierre Sauton, *Les nègres en politique. Couleur, identité et stratégie de couleur en Guadeloupe au tournant du siècle*, Thèse pour le doctorat d'Histoire, Université d'Aix-Marseille 1, 1997. Même s'il s'en défend et rappelle que la catégorie « nègre » renvoie traditionnellement, dans la langue créole en particulier, à la majorité la plus pauvre (ce qui est incontestable), l'auteur me semble néanmoins défendre une approche quelque peu fixiste ou réifiée de l'articulation entre classe et race aux Antilles.

Nouvelles formes d'expression démocratique

Le mouvement guadeloupéen, appelé *Liyannaj Kont' Pwofitasyon* (LKP : rassemblement contre les abus), dirigé par des acteurs directement issus du secteur social (syndicats, agents d'ANPE, travailleurs sociaux, éducateurs, etc.), et rejoints par quelques petits entrepreneurs, s'est engagé sans les élus locaux, à l'écart des étiquettes de partis, même si ses principaux porte-parole sont notoirement connus pour être des militants indépendantistes ou apparentés. Sa durée témoigne tant de sa grande popularité auprès de la population que de son exceptionnelle organisation. Derrière les fermetures des services publics, des supermarchés, des écoles, etc., se réactivent des réseaux anciens de solidarité, d'entraide familiale et de voisinage, associative, mais aussi éducative qui permettent de tenir, et d'assurer au mouvement sa persistance. Sur Internet s'établit le calendrier des points de ralliement, sont diffusés les comptes rendus des « jégociations » (nom ironiquement donné aux négociations depuis le retour d'Yves Jégo, Secrétaire d'État à l'Outre-mer, après son départ contesté de la table des discussions), des groupes de soutien se rallient sur Facebook, sans oublier les forums de discussion. Plus encore, le mouvement s'inscrit, dans une certaine mesure, dans les formes contemporaines de contestation mondiale du néo-libéralisme avec ses effets de casse sociale sur les plus fragiles : des syndicats du Canada, du Mexique, de Saint-Domingue et du Brésil lui apportent leur solidarité.

Dans les formes, il y a en effet une radicale nouveauté et une profonde contemporanéité : le LKP est bien un mouvement de contestation sociale de notre monde globalisé où « la politique de la défiance » fonde la dénonciation sur l'organisation et la revendication articulée. En organisant la contestation des conséquences économiques et sociales des politiques publiques dont ils font l'objet, en exprimant par l'action le pouvoir de dire non et de révoquer le Prince ou ses administrateurs, à leur manière les Guadeloupéens sont en train de manifester l'une des formes de ce que certains politistes appellent une « souveraineté négative ». En réponse à l'effondrement des partis, à la défiance à l'égard de la souveraineté libérale représentative, ces nouveaux citoyens organiseraient les manières pour eux d'exprimer leur rejet, bref leur pouvoir de dire non. Mais ici, loin d'être identifiable à une contestation nue, au pur refus, ce pouvoir de dire non joue à plein sa fonction critique au plan social, c'est-à-dire sur le terrain des *rapports socio-raciaux de classes*, curieusement absents des débats antillais qui se focalisent sur « le problème identitaire »..

Prégnance du problème social

Selon une formule ancienne de Valéry Giscard d'Estaing en 1974, l'opinion française a parfois retenu des Antilles l'image caricaturale de « danseuses capricieuses » qui ne savaient pas ce qu'elles voulaient. Des intellectuels antillais ont de leur côté écrit que « les Antilles [étaient] dans l'impasse »³. Or en l'occurrence, le mouvement explicite le contenu d'une volonté. « Ka nou vlé » (« ce que nous voulons ») précède la longue liste des revendications dont le nombre dépasse la centaine. Si le LKP a des revendications claires et précises, qui pourront sembler démesurées (le « relèvement immédiat des bas salaires de 200 € », le « gel des loyers pour une période indéterminée »), néanmoins, à regarder de près son long égrènement, la dénonciation radicale de ce jour ne doit pas masquer la persistance lancinante, d'une manière très inquiétante et presque désarmante, d'une question ancienne : la question sociale, impliquant l'intervention toujours plus grande de l'État providence.

Dans des îles touchées par le chômage à 27, 3 % et 21, 8 % (Guadeloupe et Martinique)⁴, les leaders des mouvements ne sont pas à proprement parler les enfants de la départementalisation. En Guadeloupe en particulier, ils ne sont pas ces fils de l'après-guerre (les « babyboomers », aujourd'hui « papyboomers ») qui ont bénéficié des plus belles heures de l'État-providence. La quarantaine pour la plupart, ils n'en ont au mieux connu que les dernières. Souvent en raison de leur position professionnelle, ils sont au plus près des échecs des politiques publiques en matière d'emploi, d'insertion professionnelle, d'aides sociales et fiscales, et de ce qu'il faut bien appeler *l'institutionnalisation du précarariat*, avec tous ses effets de déclassement, mais surtout de désaffiliation⁵. Le leader du mouvement, responsable d'une agence ANPE, incarne une partie de cette génération. Travailleurs sociaux, pères et mères de famille, ils prennent le pouls de l'avenir angoissant pour leurs enfants, mais surtout le sentiment de « *no future* » et d'exclusion sociale de toute une partie de la jeunesse guadeloupéenne si touchée par le chômage : plus de la moitié des chômeurs guadeloupéens le sont pour une durée minimale de 3 ans. Les jeunes de moins 30 ans constituent 48% du nombre de chômeurs : le taux de ceux qui sont sans diplôme atteint 60 % et ceux qui sortent de l'enseignement supérieur atteignent tout de même 21 %⁶. En cela, le mouvement trouve un

³ Alain Brossat, Daniel Maragnès (sous la direction de), *Les Antilles dans l'impasse ?*, Paris, Editions Caribéennes, 1981. On notera la récurrence de la formule dans le titre de l'ouvrage déjà cité : Thierry Michalon (sous la direction de), *op. cit.*

⁴ « L'enquête emploi en Guadeloupe en 2006 », INSEE, service régional de Guadeloupe, N°1, février 2007 ; *Antiane-Eco. Revue économique et sociale des Antilles et de la Guyane*, INSEE, n°66, Martinique, septembre 2006.

⁵ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Chronique du salariat*, Gallimard, Folio-essais, 1995.

⁶ *Ibid.*

écho favorable auprès de l'ensemble de la population guadeloupéenne, toutes « catégories socio-professionnelles » confondues.

Quoi qu'il en soit, la Guadeloupe, et avec elle la Martinique et la Réunion, ne sont pas les seuls départements français touchés par le délabrement social et la précarisation. D'autant qu'avec plus d'un salarié martiniquais sur trois employé par la fonction publique, et presque autant en Guadeloupe (un sur trois, toujours d'après l'INSEE)⁷, les Antillais peuvent donner l'impression, selon une expression créole, de « pleurer le ventre plein ». C'est à ce niveau que la dimension historique éclaire ces demandes accrues d'État qui, loin d'être « révolutionnaires », à bien des égards, réactivent sous une forme neuve, mais aussi radicalisée, des repères anciens.

Question sociale et particularisme historique : significations sociales de l'égalitarisme républicain

L'histoire de l'assimilation juridico-politique des Antilles françaises à la France continue encore d'être interprétée en termes mentalistes, voire psycho-affectifs, ou comme une histoire sociale et institutionnelle positiviste. Or l'histoire des mobilisations politiques et sociales de la période des années 1848 à 1900 montre que toutes les fois que le régime républicain fut au pouvoir, la République coloniale ne fut pas perçue aux Antilles seulement comme un régime politique, comme une forme politique. Elle fut aussi, et essentiellement, interprétée dans les luttes sociales et politiques, comme *un principe social*, principe social d'égalisation invoqué, parfois sollicité, pour s'interposer dans l'affrontement entre des groupes socio-raciaux – à ce niveau intervient la variable raciale, dont les effets sociaux ne sauraient certes être minimisés⁸. Dans une société structurée par les hiérarchies héritées de la société esclavagiste, le principe égalitariste se concevait en effet aussi bien parmi les membres de la bourgeoisie de couleur que parmi les couches populaires comme un principe de transfiguration des inégalités sociales et raciales. Loin de fusionner ensemble, élites et classes

⁷ Cf. Recensement de population, INSEE, Ministère de l'emploi et de la solidarité, cité dans *L'Atlas économique de la Martinique*, France-Antilles Editions, Numéro spécial hors-série, n°1, 2005, p. 11. Voir également, *Antiane-Eco*, INSEE, N°68, août 2007.

⁸ Sur la racialisation des relations sociales aux Antilles françaises, voir : Jean-Luc Bonniol, *La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Paris, Albin Michel, 1992 ; Michel Giraud, *Races et classes à la Martinique : les relations sociales entre enfants de différentes couleurs à la Martinique*, Paris, Anthropos, 1979. Ces deux auteurs montrent comme le repérage phénotypique induit des fonctions inclusives et/ou discriminantes dans les relations sociales entre les individus. L'apparence physique, c'est-à-dire la couleur de la peau, *préjugeant* l'appartenance – tenue pour visible – à tel ou tel degré de métissage, rapportée d'une manière pour le moins fantasmée à une appartenance sociale, opère comme assignation sociale et par là opère comme valeur. Dans le même sens, en fonction des situations sociales, des rapports de force ou de conciliation, cette typification coloriste des relations est investie de manière stratégique : ce qui était valorisé dans tel contexte pourra être rejeté dans tel autre. Si elles sont bel et bien des assignations implicites, ces catégorisations ne sont donc pas pour autant figées dans l'espace social.

pauvres ne partaient pas du même niveau pour accéder à l'égalité sociale avec les colons, blancs propriétaires, anciens propriétaires d'esclaves appelés encore « békés ». Si l'on ne part de la même marche, les uns et les autres entendent bien prendre « l'escalier social » permettant de mesurer l'égalité concrète avec les anciens maîtres. Ce qui fait voir le consensus autour de la notion d'égalité, avec ses échelles. Ce qui laisse voir aussi toute la symbolique autour de la position dominante du « béké », à la fois parangon de la réussite sociale et repoussoir absolu. Mais, il faut le redire, les catégorisations coloristes opèrent également comme catégories sociales en faisant parfois voler en éclat leur origine biologique esclavagiste. Ainsi, tous les « Blancs » de la société ne sont pas nécessairement assimilés à la catégorie « béké » : c'est le cas par exemple du sénateur socialiste des années 1900, Amédée Knight, martiniquais « Blanc » d'origine américaine. De même, en Guadeloupe du député Gaston Gerville-Réache issu de l'ancienne classe des libres de couleur ou « mulâtres » qui se revendiquait parfois comme « nègre » dans les années 1880. Ce qui souligne l'importance, non moins problématique, de l'enracinement culturel et de la condition sociale comme vecteur du sentiment d'appartenance commune.

Le LKP guadeloupéen énonce tous les domaines dans lequel il revendique le changement : salaires et minima sociaux certes, mais aussi logements, éducation, environnement, formation professionnelle, éducation, droits syndicaux et libertés syndicales, lutte contre les licenciements, services publics, agriculture, aménagement du territoire, fiscalité en matière foncière, culture et langue, justice sociale, justice pénale et histoire (le collectif demande que les responsables des émeutes de 1967 réprimées dans le sang soient poursuivies et les familles et leurs ayants droit dédommagés). Bref, tout y passe. Fait remarquable, le collectif ne s'inscrit pas dans une simple logique de demandes, mais fait des propositions dans plusieurs des domaines évoqués. C'est une refondation complète de la société guadeloupéenne, des relations sociales de travail en particulier – où se cristallisent les oppositions raciales – qui est exigée. Sans doute aucun mouvement antillais n'était-il allé aussi loin dans la nature de ses revendications sociales et politiques, mais surtout dans la formulation *du contenu donné à une volonté collective*. Néanmoins, c'est cette même fonction de départage ou de véritable « interface » dévolue à l'État, dans son contenu à la fois d'État-impartial et d'État-social appelé à s'interposer entre des groupes, qui est encore convoquée. Autrement dit, c'est la figure de l'État-providence, État protecteur du social, qui se substantialise davantage, et par suite l'accroissement de la dépendance socio-économique qui se profile.

De façon paradoxale, et certainement dérangeante du point de vue de l'État, ces demandes d'État-providence rappellent amèrement à la France qu'elle n'en a peut-être pas fini avec l'Empire... Car, quoi qu'on en pense, les grévistes et leurs leaders ne demandent pas l'indépendance. De même, la radicalité du mouvement guadeloupéen, et sa contagion, soulignent de manière désastreuse que la loi seule ne suffit pas à venir à bout d'une question sociale qui s'enracine dans l'histoire longue d'une ruralité sociale du monde des plantations qui, à bien des égards, n'a fait que s'urbaniser dans les quartiers populaires de Fort-de-France et de Pointe-à-Pitre. À sa façon, et malgré la vision enchantée qu'il voudrait en donner, le célèbre roman *Texaco* de Patrick Chamoiseau – dont on a souvent fait une lecture simplement mémorielle – fait le récit remarquable du déplacement des oripeaux des logiques sociales de cette ruralité dans le monde urbain de la société de consommation bourgeonnante. La référence littéraire souligne d'ailleurs le manque pour le moins frustrant de travaux de sociologues ou d'anthropologues⁹ qui permettraient de mieux interpréter, au-delà des discours tenus naguère sur les sociétés « krazé »¹⁰, les mutations sociales à l'œuvre dans la tertiarisation et l'urbanisation des sociétés antillaises qui ont accompagné l'effondrement de l'économie de plantations. La focalisation actuelle sur le niveau des prix à la consommation (la lutte contre « la vie chère ») signe de façon pour le moins alarmante l'asthénie d'un système social qui présente l'abondance d'un monde d'objets, devenus de plus en plus inaccessibles, sans offrir en contrepartie les perspectives d'un reclassement ou d'une insertion sociale durable pour les plus fragiles. Ce que la départementalisation n'a pu liquider – malgré les améliorations indéniables –, ce qui continue de résister aux politiques sociales au point de n'être même plus anticipable pour les générations futures, comment alors y remédier ? Par la construction d'une « société neuve », selon le LKP.

Visées et problème de faisabilité : classe politique et organisation des compétences

On aurait tort de voir dans ce mouvement des revendications irrationnelles et désordonnées. Si les leaders du mouvement guadeloupéen empruntent leur vocabulaire au

⁹ On notera cependant, faisant contrepoint à la vision de l'auteur, les quelques éléments donnés çà et là par l'anthropologue Marie-José Jolivet, « Les cahiers de Marie-Sophie Laborieux existent-ils ? » ou du rapport la créolité à l'oralité et à l'écriture », *Cahiers de Sciences Humaines de l'ORSTOM*, 29 (4), 1993, p. 795-804.

¹⁰ Ce terme qui en créole signifie « abimé » ou « en miettes » renvoie à l'introduction depuis les années 1970 de tout un lexique de la pathologie sociale dans les travaux de sciences sociales consacrés aux Antilles françaises post-coloniales ou des lendemains de la départementalisation, pour dénoncer les ravages de la société de consommation sur les structures traditionnelles. Pour des sociétés qualifiées de « malades », il s'en est suivi une interprétation des acteurs sociaux en termes psychopathologiques (sont convoquées les notions « mal-être », de « malaise », de syndrome, de douleur, etc.) Cf. Auguste Armet, *Esquisse d'une sociologie politique de la Martinique : de l'assimilation au sentiment national*, Thèse de doctorat de sociologie, EPHE, 1970.

lexique nationaliste (parlant de « la place prioritaire des Guadeloupéens dans l'accès à l'emploi », des « spécificités culturelles et historiques guadeloupéennes »), ils ne revendiquent pas la rupture du lien avec la France. S'ils sont explicites sur *le contenu* d'une volonté commune, finalement sur l'énonciation d'un « bien commun » (« Ka nou vlé »), l'ensemble des points énumérés appelle logiquement cependant une question qui reste un impensé de leurs propositions : celle du « *comment ?* » De sa réponse dépend le passage d'un vœu à une réalité. Autrement dit, cette question appelle très concrètement, en termes techniques ou juridico-politiques, celle de la forme ou du cadre dans lequel inscrire la concrétisation d'un vouloir, c'est-à-dire son objet. Or ce problème en appelle un autre central : celui de la répartition ou de l'élargissement des compétences permettant de donner vie à cette fondation d'une « société neuve », nous dit-on « par les Guadeloupéens ».

L'impensé de la dimension pratique et technique des revendications rend d'ailleurs éclatante la mise à l'écart d'une classe politique locale par une population qui lui échappe autant qu'elle la rejette et la désavoue. Il y aurait à en interroger les raisons plus ou moins récentes : les accusations de corruption et de clientélisme longtemps portées contre une partie de la classe politique (la plus célèbre de ses membres étant l'ancienne ministre chiraquienne Lucette Michaux-Chevry) ont-elles favorisé une défiance radicale, voire une volonté de rupture, chez certains citoyens ?

Les différences régionales au sujet d'un problème unitaire¹¹

Cet aspect du problème, c'est-à-dire sa dimension formelle, est au cœur d'affrontements entre les principaux partis politiques de la Martinique (Mouvement Indépendantiste Martiniquais et Parti Progressiste Martiniquais, fondé par Aimé Césaire) : quel cadre constitutionnel est-il négociable ou non avec l'État ? Or on l'a vu : historiquement l'autorité seule de la loi échoue à répondre à une question ancienne et complexe. La toute-puissance legaliste est une illusion aussi funeste que la toute-puissance protectrice. Cependant, quelle que soit la forme des réponses que les sociétés antillaises voudront bien

¹¹ Sur les précédents déjà observables lors d'une consultation à propos de l'évolution statutaire des Antilles françaises organisée le 7 décembre 2003, voir Justin Daniel, « Les élus face à la réforme institutionnelle et à l'acte II de la décentralisation : la difficile conciliation d'aspirations contradictoires », in Thierry Michalon, *op. cit.* L'auteur souligne combien les considérations électoralistes et la simplification du débat à ses dimensions culturalistes ont pu grever toute formulation d'un projet politique auprès de la population. On notera également dans ce même volume, la contribution d'Ulrike Zander, « La consultation du 7 décembre 2003 et les manifestations d'inquiétude de l'opinion martiniquaise », p. 131-151. L'anthropologue montre comment les aspirations de l'opinion oscillent entre affirmation identitaire et peur de voir disparaître les acquis sociaux.

donner aux questions qu'elles ont elles-mêmes ouvertes de manière radicale, c'est-à-dire au plan civil, le *statu quo* de leurs dirigeants politiques laisserait pour mortes des aspirations profondes à un changement social pour les générations futures. En cela, ils sont appelés, avec les acteurs du monde socio-économique, à une remise en question collective des prérogatives de l'État et à une explicitation autant des cadres que du contenu dans lesquels s'organiseraient les compétences juridico-politiques nécessaires pour réaliser la volonté commune. La création par le gouvernement d'un « conseil interministériel de l'outre-mer » aujourd'hui appelé à entrer en concertation avec les représentants et les différents partenaires concernés de ces régions, inaugure dès lors un débat complexe d'une portée historique réelle.

Nicolas Sarkozy propose officiellement en effet aux représentants politiques des départements d'outre-mer, aux partenaires sociaux, aux représentants du patronat et à l'ensemble de leurs citoyens d'ouvrir, dit-il, des « états généraux de l'outre-mer » afin que soit entièrement refondé un statut spécifique à chacun, dans le cadre d'une « République plurielle ». Le chef de l'État a rappelé dans une allocution très attendue que le souhait de chaque région de voir reconnue « son histoire, sa mémoire, sa culture et son identité spécifique » était désormais entendu. Tout porte ainsi à penser que si ces « états généraux » ouvrent réellement la perspective annoncée alors une page nouvelle des départements d'outre-mer, mais aussi de la République – sur le plan juridique et constitutionnel en particulier – devrait s'écrire ces prochains mois. Il ne reste plus qu'à espérer que ces effets d'annonce seront à la mesure des espoirs qu'ils suscitent. On serait alors en droit de se demander si un président qui s'est présenté en champion de « la diversité » n'entendrait pas être également celui qui engagerait une forme adaptée et concertée de « décolonisation ».

Publié dans laviedesidees.fr, le 20 février 2009

© laviedesidees.fr